

**COMMISSION PARLEMENTAIRE DE COOPÉRATION
CE-RUSSIE**

SIXIÈME RÉUNION

24-25 septembre 2003

STRASBOURG

Déclaration jointe

25 septembre 2003
EUR/SP/cs

DV\539347FR.doc

PE 342.085

FR

FR

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE COOPÉRATION CE-RUSSIE

Sixième réunion

Strasbourg, 24 et 25 septembre 2003

Co-présidents: MM. Bart STAES et Vladimir P. LUKIN

Déclaration jointe conformément à l'article 89 de l'accord de partenariat et de coopération

La commission parlementaire de coopération CE-Russie (CPC) a tenu sa sixième réunion à Strasbourg, les 24 et 25 septembre 2003 et a examiné l'état d'avancement et les perspectives de la coopération UE-Russie dans le cadre de l'accord de partenariat et de coopération (APC).

M. Bart STAES (délégation PE) et M. Vladimir LUKIN (délégation russe) ont présidé la réunion. Participaient à la réunion S.E. M. Michail FRADKOV, Ambassadeur de la Fédération de Russie auprès de l'UE et Ministre du gouvernement de la Fédération de Russie, le sénateur Roberto ANTONIONE, sous-secrétaire d'État, représentant la présidence en exercice italienne du Conseil de l'Union européenne et M. Michael LEIGH, Directeur général adjoint pour les relations extérieures, représentant la Commission européenne.

Les principaux points abordés au cours de la réunion sont les suivants:

- l'évolution actuelle politique et économique au sein de la fédération de Russie et de l'UE;
- le Sommet UE-Russie du 6 novembre 2003 à Rome;
- les résultats du Sommet UE-Russie de mai 2003 à Saint-Petersbourg - et en particulier la politique des espaces communs concernant des actions communes dans les domaines de l'économie et du commerce, des affaires intérieures et de la justice, de la politique de l'éducation et de la politique culturelle ainsi que dans le domaine de la sécurité et de la défense;
- le renforcement de l'APC dans ses objectifs et instruments, tout comme l'adaptation de l'APC à l'élargissement de l'Union;
- la proposition de la Convention de l'UE concernant une constitution pour l'Union européenne;
- la ratification du Protocole de Kyoto par la Fédération de Russie;
- la mise en œuvre du régime de transit simplifié entre la région de Kaliningrad et le territoire de la Fédération de Russie.

La commission parlementaire de coopération

La CPC a pris acte des résultats du 11ème Sommet UE-Russie qui s'est tenu les 30 et 31 mai 2003 à Saint-Petersbourg et de la mise en œuvre de ces résultats. Elle a débattu des "espaces communs" qui ont fait l'objet d'un accord à Saint-Petersbourg, notamment dans le domaine économique, dans le domaine de l'éducation, des affaires intérieures et de la sécurité, et

a souligné la nécessité de renforcer la coopération entre l'UE et la Fédération de Russie dans le cadre de l'accord de partenariat et de coopération, qui doit être formellement étendu et dans son application aux nouveaux États membres de l'Union européenne.

La commission parlementaire de coopération a également examiné des questions liées à la politique de sécurité, en particulier la lutte contre le terrorisme international, ainsi que des questions liées à la non-prolifération.

En ce qui concerne la région de Kaliningrad, enclave de la Fédération de Russie, entourée par les futurs États membres de l'UE, M. Elmar BROK, président de la commission du Parlement européen des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense, a informé la commission du succès de la mise en œuvre du régime de transit simplifié pour les citoyens russes. La commission a soulevé d'autres propositions et projets politiques présentés par le gouvernement fédéral de Russie visant à renforcer la situation économique et sociale de cette région spécifique, et a été informée par la Commission européenne des activités de l'Union européenne allant dans le même sens.

Dans la perspective du prochain Sommet UE-Russie qui se tiendra à Rome, la commission, après s'être félicitée du renforcement institutionnel des instruments de l'APC au Sommet de Saint-Petersbourg, a souligné la nécessité de ratifier les accords avant que la Russie n'adhère à l'OMC et de redoubler d'efforts pour permettre le processus de ratification du Protocole de Kyoto.

Lors d'un échange de vues avec M. Giorgio NAPOLITANO, président de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen, la commission a enfin examiné le projet de constitution de l'Union européenne qui sera à l'ordre du jour lors de la période de session de septembre que tiendra le Parlement européen.